

Formulaire de demande de programme de cours allégé

Programme intégré d'aide financière aux étudiants Canada – Terre-Neuve-et-Labrador

A. Renseignements personnels de l'étudiant		
Prénom de l'étudiant	Nom de famille de l'étudiant	Numéro d'assurance sociale (NAS) de l'étudiant XXX-XXX-
Suivez-vous au moins 60 % des cours d'un programme complet? ☐ Oui ☐ Non	Période d'études /semestre ☐ Automne ☐ Printemps ☐ Hiver ☐ Autre - _____	

B. Raison(s) de la demande
Veillez cocher la case qui s'applique à votre situation : ☐ Parent seul, avec un ou des enfants de moins de 12 ans, inscrit à au moins un cours menant à des crédits universitaires et exigeant du temps de laboratoire. ☐ Parent seul, avec un ou des enfants de moins de 12 ans, ayant des besoins particuliers. ☐ Parent seul, avec un ou des enfants de moins de 12 ans, dont les circonstances personnelles justifient une attention particulière (veuillez préciser dans la section E à la page suivante). ☐ Étudiant qui souffre de graves problèmes médicaux ou qui est aux prises avec des traumatismes. ☐ Autre (veuillez préciser dans la section E à la page suivante). Pour toute case cochée, veuillez décrire en détail, à l'endos du présent formulaire, la ou les raisons pour lesquelles vous croyez ne pas pouvoir suivre au moins 80 % des cours d'un programme complet. Expliquez également pourquoi vos circonstances particulières méritent une attention spéciale et joignez tous les documents à l'appui (s'il y a lieu).

C. Déclaration et signature du professionnel de la santé		
Veuillez décrire en détail, dans la section F du présent formulaire ou dans une lettre, l'état de santé ou l'incapacité de l'étudiant (et de son ou ses enfants), y compris la façon, selon vous, dont cet état de santé limite la capacité de l'étudiant de suivre au moins 80 % des cours d'un programme complet.		
Nota : Les renseignements provenant du professionnel de la santé doivent être fournis sur du papier en-tête officiel, ou une étampe officielle du bureau du praticien doit être apposée sur le formulaire.		
S'attend-on à ce que l'état de santé de l'étudiant (ou de son ou ses enfants) demeure le même pendant toute son année scolaire actuelle? ☐ Oui ☐ Non		
Si « non », indiquez la durée prévue :	Du (AAAA/MM/JJ)	Au (AAAA/MM/JJ)
Nom du professionnel de la santé	Adresse	Indicatif régional et numéro de téléphone

Signature du professionnel de la santé	Date
D. Déclaration et signature de l'étudiant	
J'ai fourni des renseignements complets et véridiques dans le présent formulaire et je comprends que le défaut de ce faire peut m'empêcher d'être admissible à de l'aide à l'avenir.	
Signature	Date

E. Pour l'étudiant
Veillez décrire en détail les raisons pour lesquelles vous croyez que vous ne pouvez pas suivre au moins 80 % des cours d'un programme complet. Expliquez également pourquoi vos circonstances particulières méritent une attention spéciale.

F. Pour le professionnel de la santé	
Veillez préciser la nature de l'état de santé ou l'incapacité de l'étudiant (et de son ou ses enfants). Expliquez également pourquoi ses circonstances particulières méritent une attention spéciale.	
	Tampon officiel du praticien

Renseignements généraux

Les étudiants qui suivent au moins **60 %** des cours d'un programme complet sont des étudiants à temps plein et sont admissibles aux prêts et bourses **fédéraux seulement**. Pour être admissible aux prêts et bourses **provinciaux**, un étudiant doit suivre au moins **80 %** des cours d'un programme complet.

Il est possible d'être admissible aux prêts et bourses **provinciaux** tout en suivant moins de 80 %, mais plus de 60 % des cours d'un programme complet, s'il existe des circonstances atténuantes ou médicales acceptables.

Les étudiants admissibles ayant une invalidité sont une exception et sont admissibles à une aide financière **fédérale** et **provinciale** s'ils suivent au moins 40 % des cours d'un programme complet.

Si la demande est liée à des raisons médicales, un professionnel de la santé qui connaît votre cas doit remplir les sections pertinentes du présent formulaire.

Remarque : Assurez-vous de consulter l'établissement d'enseignement puisqu'il détermine le pourcentage des cours d'un programme. Les étudiants sont tenus de soumettre un formulaire des coûts du programme modifié pour confirmer tout changement au pourcentage des cours suivis, sauf s'ils fréquentent l'Université Memorial de Terre-Neuve ou le Marine Institute.

Collecte et utilisation des renseignements personnels :

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la **Loi fédérale sur les prêts aux étudiants**, de la **Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants** et de la **Student Financial Assistance Act, 2019** [loi sur l'aide financière aux étudiants] (Terre-Neuve-et-Labrador), avec toutes leurs modifications successives, et serviront à déterminer et à vérifier l'admissibilité aux programmes fédéraux et provinciaux d'aide financière aux étudiants. Si vous avez des questions au sujet de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, Division des services financiers aux étudiants, ministère de l'Éducation, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, C.P. 8700, St. John's (T.-N.-L.) A1B 4J6 ou composer le 709-729-5849.